



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 AVRIL 2025

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur BRIMOU (visio), Monsieur CHANDENIER, Monsieur GRATEAU, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame BA TALL
Madame DJABER, qui avait donné pouvoir à Monsieur GRATEAU
Madame JOVENEUX, dont le pouvoir a été attribué à Madame MOREAU
Madame LEMAURE, qui avait donné pouvoir à Monsieur CHANDENIER
Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE
Madame MOSNIER,
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur LECONTE,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS METROPOLE HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS METROPOLE HABITAT,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de TOURS METROPOLE HABITAT

Présidence de Monsieur DENIS, Vice-Président

LA MILLETIERE - RESIDENCE DU CEDRE : REVENTE DU LOGEMENT SITUE 1 ALLEE JEAN COCTEAU (LOT N°2) - RENONCIATION AU DROIT DE PREFERENCE : INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(G/06)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine informent le Conseil d'Administration de la décision de Madame THOURY Charlotte, copropriétaire au 1, allée Jean Cocteau à Tours nord, de vendre son appartement de type II situé au RDC qu'elle a acquis par acte notarié en date du 15/12/2020.

Conformément aux dispositions du pacte de préférence indiquées dans son acte d'acquisition, Madame THOURY a informé Tours Métropole Habitat par lettre recommandée du 27 janvier 2025, afin qu'il puisse exercer ou non son droit de préférence sous un délai d'un mois, soit avant le 27 février 2025.

Par conséquent, le Directeur Général informe le Conseil d'Administration que Tours Métropole Habitat a notifié dans le délai imparti à Maître Johann RAYMOND, Notaire en charge de cette vente, son renoncement à son droit de préférence.



Le Conseil d'Administration prend acte de cette revente.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 03/04/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**